



Ville d'Antibes Juan les Pins

**GROUPE LA GAUCHE ET L'ÉCOLOGIE
POUR ANTIBES JUAN-LES-PINS**

**CONSEIL MUNICIPAL
séance du vendredi 29 janvier 2010**

00-2 DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE – COMPTE RENDU

Les **arrêtés n°5 et n°6** nous conviennent tout à fait. Nous n'avons eu de cesse de réclamer le transfert à la CASA de ces logements qui sont disséminés dans notre ville, non par une confiance aveugle en l'agglomération qui gérerait mieux que la commune, d'ailleurs pour ce logement il ne faut pas interrompre la location, il y a de tel besoin à Antibes que vous avez l'embarras du choix mais simplement par respect des compétences.

Enfin, permettez-moi de souligner la réactivité de votre prédécesseur qui avait acheté en 1992 cette maison en vue de l'élargissement imminent du chemin de Rabiac Estagnol. Bientôt 20 ans !

Autre arrêté concernant le logement, **le n°10** qui porte sur un renouvellement de bail.

Il est indiqué que la commune est co-proprétaire du logement ?

Par contre, nous apprécions le montant du loyer, pour 60m² : 361 € voilà qui devrait être la règle dans notre ville !

J'en viens aux marchés, le premier nous pose question car nous n'avons pas eu de débat en conseil municipal ni même en commission. C'est cette étude sur les kiosques alimentaires sur le littoral antibois. Vu le coût 44 000 €, elle doit être complète et nous souhaiterions en prendre connaissance.

L'autre marché à bon de commande porte sur la réparation et l'extension des réseaux d'eaux usées, il est compris entre 400 000 € et 1 400 000 €. Cela nous semble disproportionné : de 1 à +3.

Là aussi nous souhaiterions prendre connaissance du dossier.